

MIEUX ENSEMBLE

N° 33
NOVEMBRE
2025

RESSOURCE EN EAU P. 7

PFAS, comprendre et agir

ENVIRONNEMENT P. 12

Les itinéraires
de vos déchets

TRANSITION P. 15

Fonds de concours
aux communes



4

DÉCHETS

Ouverture
du Recyparc
du Liesbach

11

COMPÉTENCE

Liaisons
cyclables
et sentiers
pédestres



6

JEUNESSE

La Boussole pour
orienter les jeunes

17

PATRIMOINE

Préservez
votre maison
alsacienne



ENVIRONNEMENT

Un Plan
Herbe®
pour le Sud
Alsace



Le magazine intercommunal "Mieux Ensemble" est édité par Saint-Louis Agglomération. • Directeur de publication : Jean-Marc Deichtmann • Maquette : Résonance Publique • Rédaction et mise en page : Résonance Publique en collaboration avec le Comité de rédaction et la Direction de la Communication de Saint-Louis Agglomération. • Photographies : Saint-Louis Agglomération ; Adobe Stock ; Freepik ; Agence de l'eau • Impression : Gyss Imprimeur • Date de parution : novembre 2025 - Tirage : 44 700 exemplaires • Dépôt légal : novembre 2025 - ISSN : 2104-9130 • Imprimé sur papier issu de filière durable



On reste connectés :

agglo-saint-louis.fr



40
communes

84 384
habitants
au 1^{er} janvier 2023



“

Assurer durablement une eau conforme aux normes de qualité

Ces derniers mois, Saint-Louis Agglomération a été fortement mobilisée sur la gestion de la ressource en eau. Face à la présence de PFAS dans onze communes du territoire, des mesures rapides et efficaces ont été prises. Des dispositifs de traitement provisoires ont été installés et un programme d'investissements à moyen et long terme a été engagé. Ces mesures ont pour objectif d'assurer durablement une eau conforme aux normes de qualité et de sécuriser la ressource en eau de l'Agglomération.

Cette gestion de crise n'a pas ralenti Saint-Louis Agglomération dans la réalisation de ses autres projets. Ainsi, la nouvelle déchetterie-ressourcerie, appelée "Recyparc du Liesbach", a ouvert ses portes le 1^{er} octobre. Cet équipement a été pensé afin de faciliter le tri et encourager le réemploi.

Saint-Louis Agglomération poursuit également son appui aux communes à travers les fonds de concours, les actions en faveur des mobilités douces ou encore la préservation du patrimoine bâti et des paysages.

Ces actions, menées aux côtés des communes, s'inscrivent dans une dynamique collective tournée vers la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie de tous.

Jean-Marc Deichtmann

Président de Saint-Louis Agglomération

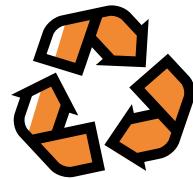




Scannez le QR code pour consulter les horaires

DÉCHETS

Recyparc du Liesbach : le tri plus simple et plus pratique



Le Recyparc du Liesbach a ouvert ses portes : un site plus pratique, une ressourcerie et des espaces pensés pour faciliter le tri des déchets.

Après 19 mois de travaux, la nouvelle déchetterie-ressourcerie appelée Recyparc du Liesbach, a accueilli ses premiers usagers le 1^{er} octobre. Objectif : simplifier les dépôts et offrir de nouveaux services.

Une organisation optimisée

Un accès spécifique aux bennes dédiées aux déchets verts évite l'encombrement du site. Un espace de réemploi, confié à une structure de l'économie sociale et solidaire, permet de donner une seconde vie aux objets encore utilisables. Sur le quai, les dépôts s'organisent plus facilement et un caisson en bout de ligne reçoit les déchets ultimes, voués à l'incinération. Enfin, une zone de récupération de broyats vient compléter l'équipement.

Ça se passe à :
Hésingue
et Blotzheim



Un site de
+ d'**1** ha

4,5 M€ TTC
d'investissement
dont 1 M€ par l'État

Tri, mode d'emploi lors de l'inauguration

Pour inaugurer ces nouveaux aménagements, une journée portes ouvertes a eu lieu fin septembre. Les habitants ont pu participer à des ateliers de compostage, des démonstrations de broyage de déchets verts, des animations zéro déchet ou encore des ateliers de réparation. Les partenaires de Saint-Louis Agglomération étaient également présents pour expliquer les filières de traitement des déchets collectés. Un lieu pensé pour être utile au quotidien, mais aussi pour encourager les pratiques de tri et de réemploi.

Recyparc du Liesbach
Zone d'activités du Liesbach
1 rue de Strasbourg
68220 Hésingue
 Ouvert du lundi au samedi.

TOURISME

Port de Kembs : un arrêt pensé pour les cyclistes

Situé sur le cheminement de deux circuits vélo à l'échelle européenne, le port de plaisance de Kembs enrichit son offre et devient une aire de services principale pour les cyclotouristes.

Directement connecté aux itinéraires EuroVélo 6 et 15, le port de plaisance de Kembs est un point de passage stratégique pour les amateurs de vélo. Afin de répondre aux besoins des cyclotouristes, Saint-Louis Agglomération, gestionnaire du site, a investi dans de nouveaux équipements.

Des services complets pour les usagers

Le site propose aujourd'hui des toilettes et un point d'eau accessibles, une station d'autoréparation et de gonflage, des stationnements vélos, ainsi que des box sécurisés équipés de prises pour recharger les vélos à assistance électrique. Des casiers de rangement sécurisés, une table



Ça se passe à :
Kembs



24

établissements engagés dans une démarche de labélisation sur Saint-Louis Agglomération

de pique-nique couverte et des panneaux d'information touristique s'ajoutent à l'offre présente. Ces équipements ont bénéficié du soutien de l'ADEME* dans le cadre de son programme « Vélotourisme ».

Un emplacement idéal

Les usagers bénéficient également d'une proximité immédiate avec un restaurant, un camping, des circuits de randonnée et de nombreuses activités. Autant d'atouts qui renforcent l'attractivité du site pour une halte agréable et pratique.

Ces aménagements permettent au port de plaisance d'être reconnu comme une aire de services principale selon le référentiel Réseau vélo et marche, coordinateur du réseau national cyclable.



Le label Accueil Vélo

Le label Accueil Vélo garantit des services adaptés et améliore l'expérience des cyclotouristes tout au long de leur parcours. Pour être labellisé, un site doit se situer à proximité d'un itinéraire cyclable, proposer un accueil de qualité et offrir des équipements pratiques : stationnements sécurisés, outils de réparation, points d'eau, informations touristiques. Depuis 2 ans, le port de plaisance de Kembs répond à ces critères et a intégré ce réseau national qui facilite le voyage à vélo en France.

* Agence de la transition écologique

JEUNESSE

La Boussole des jeunes pour bien s'orienter

Emploi, logement, santé ou mobilité : la Boussole des jeunes guide les 15-30 ans vers les bons interlocuteurs. Un dispositif encore souvent méconnu, à faire entrer dans les habitudes.

La Boussole des jeunes est disponible sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Ce service en ligne s'adresse aux 15-30 ans et à leurs familles. Son objectif : aider chacun à s'orienter en rendant visibles les aides et dispositifs existants afin de mettre directement en relation les demandeurs avec le bon interlocuteur.

Chercher un logement avec un garant, réduire son loyer, financer son permis de conduire, préparer un entretien d'embauche ou encore alléger ses dépenses de santé... autant de situations pour lesquelles la Boussole peut faire gagner du temps et éviter des démarches compliquées.

Un dispositif à faire découvrir

Ce dispositif départemental, qui s'appuie localement sur un partenariat entre la Mission Locale et Sémaphore Sud Alsace, est opérationnel depuis mars 2025, avec la perspective de pouvoir être présenté et utilisé dans les structures Jeunesse du territoire. Des actions d'information prévues en 2026 doivent permettre aux jeunes, et à leurs parents, de s'orienter plus facilement vers ce service.



→ + d'infos sur
boussole.jeunes.gouv.fr

Le dispositif Boussole des jeunes

Déployée depuis 2017 par le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, la Boussole des jeunes couvre aujourd'hui plus de 50 territoires. Huit thématiques sont proposées : emploi, formation, logement, santé, mobilité, droits, engagement et loisirs.



MOBILITÉ

Réseau de bornes de recharge E-TOTEM



Le 1^{er} janvier 2026, Saint-Louis Agglomération changera d'opérateur pour le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques. C'est la société française E-TOTEM qui reprend la gestion des 40 points de charge répartis dans 10 communes de l'agglo. Également constructeur français de bornes de recharge, ils complèteront l'offre courant 2026 avec 40 nouveaux points de charge ! Différentes puissances seront proposées : de 3 à 22 kW AC et de 24 à 150 kW DC. Pour se charger, plusieurs possibilités : par badge, par l'application E-TOTEM, par carte bancaire ou par QR code directement sur la borne.

SERVICES À LA POPULATION

Pôle de services à Hagenthal-le-Bas, délais respectés

Lancé en mars 2025, le chantier du futur pôle de services à Hagenthal-le-Bas a franchi d'importantes étapes. Fondations, murs du garage et du rez-de-chaussée, dalles et escaliers ont été réalisés avant l'été, avec la participation coordonnée des électriciens, chauffagistes et plombiers. Après une pause programmée en août, qui a permis de mener en parallèle la première phase de travaux à la crèche Tom Pouce située à proximité immédiate, le chantier a repris son rythme. À l'automne, les murs et dalles des 1^{er} et 2^e étages sortent de terre, avant la pose de la charpente et de l'étanchéité. La couverture en tuiles est prévue d'ici décembre, puis les menuiseries début 2026.

RESSOURCE EN EAU

PFAS : COMPRENDRE ET AGIR



À partir du 5 mai 2025, onze communes de Saint-Louis Agglomération ont été concernées par des restrictions d'eau potable liées aux PFAS, ces polluants persistants surnommés "polluants éternels". L'Agglomération s'est pleinement mobilisée dans le traitement de ce dossier : plan d'investissement de 20 M€ avec installation rapide de traitements provisoires et solutions pérennes, aides directes aux habitants. Objectif : rétablir le plus rapidement la distribution d'une eau conforme aux limites de qualité. Retrouvez les réponses à vos questions et des informations techniques expliquées dans les pages de ce dossier.

25 AVRIL 2025

Publication de l'arrêté préfectoral

5 MAI 2025

Entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral

ÉTÉ 2025

Unités Mobiles de Traitement (UMT) sur les puits situés à Bartenheim et Hésingue

SEPTEMBRE 2025

Restrictions levées sur 4 communes

DÉCEMBRE 2025

UMT sur le site de Saint-Louis et levée des restrictions sur 7 communes

2027

Mise en service des usines définitives

LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Que sont les PFAS ?

Les PFAS sont des polluants éternels, qui restent présents dans les milieux (eaux, sols, etc.) de nombreuses années. Leur résistance les rend difficiles à éliminer de l'environnement.

Que dit l'arrêté préfectoral du 25 avril 2025 ?

Sur 11 communes de Saint-Louis Agglomération affichant un taux de PFAS supérieur aux limites réglementaires de qualité ($0,1 \mu\text{g/l}$), la consommation de l'eau du réseau de distribution publique a été interdite à des fins de boisson pour les personnes sensibles (femmes enceintes ou allaitantes, nourrissons de moins de deux ans et personnes immunodéprimées).

Pourquoi l'interdiction d'avril ?

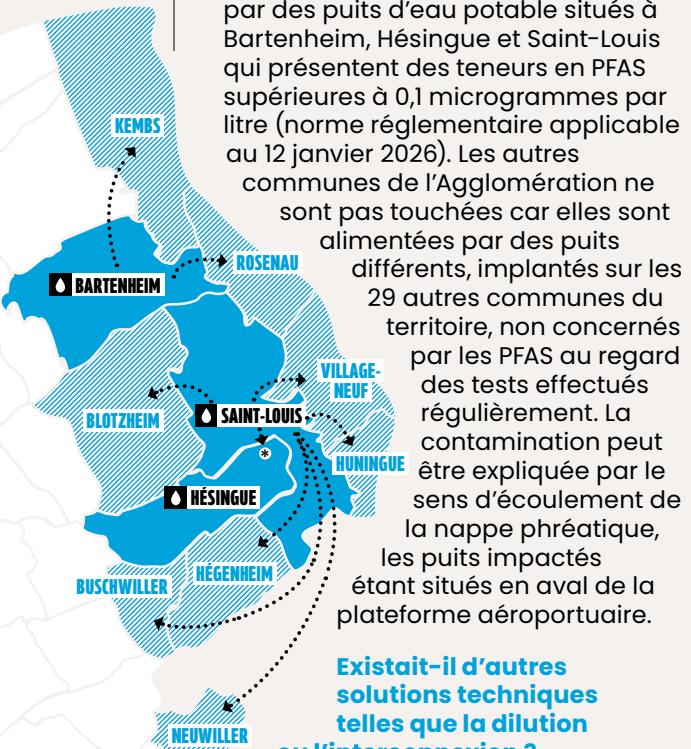
La Préfecture du Haut-Rhin a fondé son arrêté sur :

- un avis du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) rendu le 18 décembre 2024 relatif à la gestion des risques sanitaires liés à la présence de PFAS dans les eaux destinées à la consommation humaine et dans les eaux minérales naturelles à usage de boissons,
- l'instruction ministérielle de la Direction Générale de la Santé du 19 février 2025 précisant les recommandations nationales pour la gestion des situations locales de présence de PFAS dans les eaux destinées à la consommation humaine.

D'où provient la contamination ?

La pollution est notamment liée à l'usage passé, sur la plateforme aéroportuaire, de mousses anti-incendie contenant des PFAS, alors agréées et imposées par la réglementation. Depuis janvier 2017,

Emplacements de puits, équipés d'UMT :



* C'est le puits de Saint-Louis qui alimente la ZI du Liesbach à Hésingue



La police sanitaire de l'eau potable relève de l'État, à travers les services préfectoraux et l'ARS.

l'aéroport a cessé d'utiliser ces produits.

Quelles communes sont concernées ?

Les communes de Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hegenheim, Hésingue, Huningue, Kembs, Neuhiller, Rosenau, Saint-Louis et Village-Neuf sont concernées.

Ces communes sont alimentées par des puits d'eau potable situés à Bartenheim, Hésingue et Saint-Louis qui présentent des teneurs en PFAS supérieures à $0,1 \mu\text{g/l}$ (norme réglementaire applicable au 12 janvier 2026). Les autres communes de l'Agglomération ne sont pas touchées car elles sont alimentées par des puits différents, implantés sur les 29 autres communes du territoire, non concernés par les PFAS au regard des tests effectués régulièrement. La contamination peut être expliquée par le sens d'écoulement de la nappe phréatique, les puits impactés étant situés en aval de la plateforme aéroportuaire.

Existait-il d'autres solutions techniques telles que la dilution ou l'interconnexion ?

Une dilution des eaux impactées par la contamination n'était pas envisageable compte tenu de la capacité totale des puits concernés. En effet, leur production représente 64,5 % des ressources dont dispose l'Agglomération.

L'interconnexion des réseaux avec des intercommunalités voisines n'était pas possible car SLA vend de l'eau à la Communauté de communes du Sundgau et à M2A, qui n'ont elles-mêmes actuellement pas assez de ressources. Enfin, le prix actuel de l'eau en Suisse et les coûts liés à la mise en place de réseaux d'acheminement ne permettent pas, pour l'heure, d'envisager un achat en gros. Des études à long terme seront engagées pour étudier techniquement et financièrement la possibilité d'interconnecter les réseaux français, suisses et allemands.

LES ACTIONS DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Les solutions immédiates : des unités mobiles de traitement (UMT)

- **juillet 2025** : travaux et installation d'UMT sur les puits situés à Hésingue et Bartenheim
 - **août 2025** : tests, essais et analyses
 - **8 septembre 2025** : levée des restrictions par arrêté préfectoral pour Bartenheim, Kembs, Rosenau et Hésingue (hors ZI du Liesbach)
 - **Saint-Louis** : mise en service prévue en décembre 2025, du fait de la production d'eau à traiter plus importante et des délais de livraison des pompes (20 semaines)
- Les UMT fonctionneront jusqu'à la mise en service des stations de traitement définitives.

Et demain ? Des usines pérennes

- **2027** : mise en service de 3 usines définitives sur les sites accueillant les UMT
- même technologie éprouvée que les UMT (charbon actif), avec bâtiments et équipements pérennes
- **exemple comparable** : l'usine de potabilisation de Bâle, qui comprend un étage charbons actifs

“

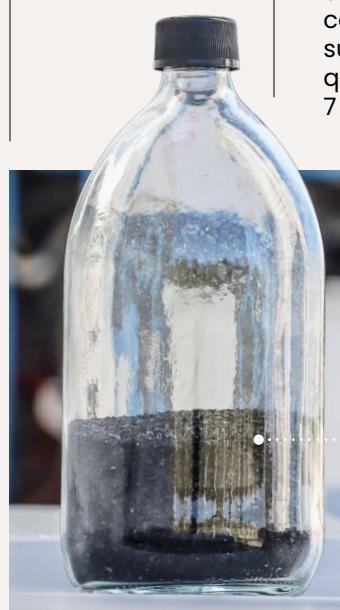
Face à cet enjeu sanitaire, notre réponse a été triple : informer (lettres aux abonnés avec notre partenaire Veolia), aider (chèque alimentaire pour les personnes vulnérables) et reconquérir la qualité de l'eau avec la mise en place d'un traitement au charbon actif en grains, opérationnel dès septembre à Hésingue et Bartenheim et d'ici fin décembre à Saint-Louis.”

Thierry Litzler

Vice-président de SLA en charge de l'eau

Le principe des filtres à charbon actif :

- 1 L'eau traverse le charbon actif.
- 2 Les PFAS se fixent sur le charbon.
- 3 L'eau en sortie retrouve une concentration < 0,1 µg/L, conforme aux normes.



Suivi et efficacité

Que ce soit dans les UMT ou les usines définitives, grâce à des analyses deux fois par semaine, les filtres à charbon sont changés au bon moment, c'est-à-dire avant saturation, offrant une fiabilité impossible à garantir avec des filtres individuels qui bien souvent ne sont pas remplacés assez régulièrement pour être efficaces.

Pourquoi une levée des restrictions en septembre pour 4 communes, avec une mise en place des UMT courant juillet ?

Le mois d'août a été utilisé pour réaliser des analyses plus poussées car il s'agit des deux premiers sites impactés où cette technologie nouvelle est mise en œuvre pour notre territoire. Et ce afin de garantir les résultats aux administrés des 4 premières communes et d'éviter tout écueil sur le futur site de Saint-Louis qui est le plus grand et qui dessert 7 communes.

0,1 µg/L
Limite de qualité réglementaire



“

La problématique des PFAS concerne également d'autres territoires. Fort de son expertise internationale sur les PFAS, Veolia s'est mobilisé efficacement aux côtés de Saint-Louis Agglomération pour l'accompagner à relever ce défi et développer les solutions adaptées à court, moyen et long terme."

Fanny Greffe

Directrice du territoire Alsace
Veolia Eau France

Capacité des puits impactés :

- **Hésingue** : 45 m³/h soit 45 000 L/h
- **Bartenheim** : 63 m³/h soit 63 000 L/h
- **Saint-Louis** : 750 m³/h soit 750 000 L/h

Qui finance ?

Un plan global d'investissement de 20 M€ HT

- UMT : 6,4 M€
- usines : 13,5 M€

Le fonctionnement des usines aura un coût de 600 000 €/an.

Les cofinancements obtenus :

- EuroAirport : 10 M€
- Agence de l'Eau Rhin Meuse : 1,5 M€
- État : 0,5 M€
- Région Grand Est : 0,25 M€

L'Agglomération continue le tour de table pour trouver de nouveaux cofinanceurs. La Banque des Territoires a été consultée pour une éventuelle souscription

3 500

habitants pouvant être bénéficiaires de bons d'eau



80 €

par personne sensible sous forme de bons alimentaires

280 000 €

mobilisés par SLA

d'un Aqua Prêt caractérisé par un taux très bas (lié à celui du livret A) et une très longue durée.

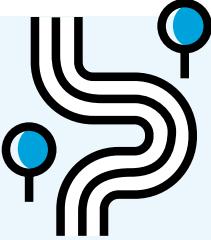
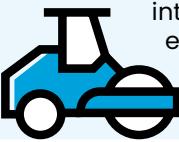
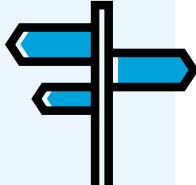
Et pour les habitants impactés par les restrictions du 25 avril ?

Saint-Louis Agglomération a approuvé une délibération dès le 14 mai 2025 afin de mettre en place des chèques d'accompagnement de 80 € par personne considérée comme sensible au sens de l'arrêté préfectoral. Distribués par la Direction de l'Eau sur simple dossier (formulaire, justificatif de domicile et attestation médicale), ces chèques, valables en magasin pour l'achat d'eau en bouteille, assurent une solution immédiate et concrète pour les personnes sensibles des 11 communes concernées soit près de 3 500 bénéficiaires. Ces bons sont délivrables jusqu'au 31 décembre 2025 y compris pour les habitants concernés des communes où les restrictions ont déjà été levées.

COMPÉTENCE

Que fait la collectivité pour les liaisons cyclables et les sentiers pédestres ?

Saint-Louis Agglomération aménage, entretient et valorise un vaste réseau de mobilités douces. Objectif : faciliter les déplacements à vélo et à pied entre les communes, tout en préservant le patrimoine paysager et touristique.

 <p>Élaborer le schéma directeur cyclable intercommunal</p>	 <p>Construire et entretenir les liaisons cyclables intercommunales et passerelles de franchissement liées</p>
<p>Assurer le suivi et l'entretien courant (balayage, fauchage, plantations)</p> 	<p>Valoriser les sentiers pédestres avec le Club Vosgien (balisage, panneaux, signalétique)</p> 

62 km

d'aménagements cyclables intercommunaux

200 km au total à l'échelle de l'agglo (avec les itinéraires communaux)

209 km

de sentiers pédestres intercommunaux gérés par SLA et le Club Vosgien



← Découvrez nos pistes cyclables | Découvrez nos sentiers pédestres →

7 passerelles

dont la Passerelle des 3 Pays (245 m)

1 nouvelle prévue fin 2025 sur l'A35 et la route douanière

1 M€ Budget annuel moyen dédié à l'aménagement d'itinéraires cyclables sur le territoire

57 000 € de budget annuel de fonctionnement pour l'entretien courant des pistes cyclables hors gros projets d'entretien

300 000 €

investis sur deux opérations en 2022-2024 pour le renouvellement de revêtements en calcaire sur la piste cyclable du Canal de Huningue

2

réunions de la commission Mobilité Douce par an



LES ITINÉRAIRES DE VOS DÉCHETS

Tri, collecte, recyclage... SLA modernise ses déchetteries et filières pour un service plus efficace et des gestes concrets pour la transition écologique.

Le parcours de vos déchets : du geste au recyclage

Chaque habitant contribue à un cycle vertueux. Ordures ménagères, emballages, déchets alimentaires : chaque geste compte pour réduire les refus de tri et améliorer la valorisation.

Déploiement de nouvelles filières

Depuis 2023, de nouvelles filières ont été ouvertes :

- articles de sport
- articles de bricolage thermique
- jouets et outils de peintre en 2024

+ 16 %
de collecte sélective en 2024
(4 330 t → 5 016 t/an)

63,3 kg
Déchets produits par habitant/an

10,3 kg
Emballages plastiques par habitant/an

-1,1 %
Refus de tri sur 1 an

La dynamique se poursuit :

- bornes pour déchets alimentaires à Saint-Louis et Huningue en 2024
- poursuite du déploiement des points alimentaires : Bartenheim, Blotzheim, Buschwiller, Hegenheim, Hésingue, Kembs, Rosenau et Village-Neuf en 2025
- test de collecte bimensuelle des ordures ménagères à Ranspach-le-Haut avec une réduction notable des déchets en 2024
- test de collecte bimensuelle étendu sur de nouvelles communes en 2025 : Hésingue, Helfrantzkirch, Waltenheim et Zaessingue
- ouverture du Recyparc à Hésingue (voir page 4), avec un tri facilité, du réemploi à la ressourcerie et une réduction des déchets par une valorisation maximale en économie circulaire.

“

Le tri n'est pas qu'un geste individuel, il transforme tout le territoire et l'avenir des ressources.”

Gaston Latscha

Vice-président de SLA à la valorisation des déchets ménagers

Contrôle d'accès : votre badge indispensable

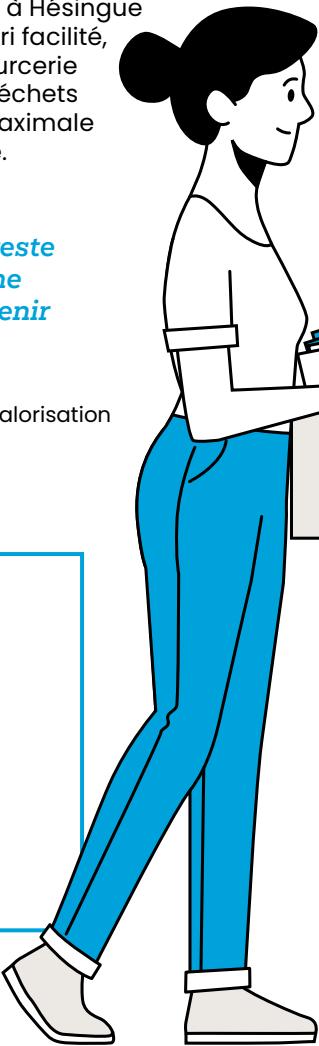
Depuis le 1^{er} octobre, l'accès aux déchetteries est réservé aux habitants des 40 communes membres grâce à un badge.

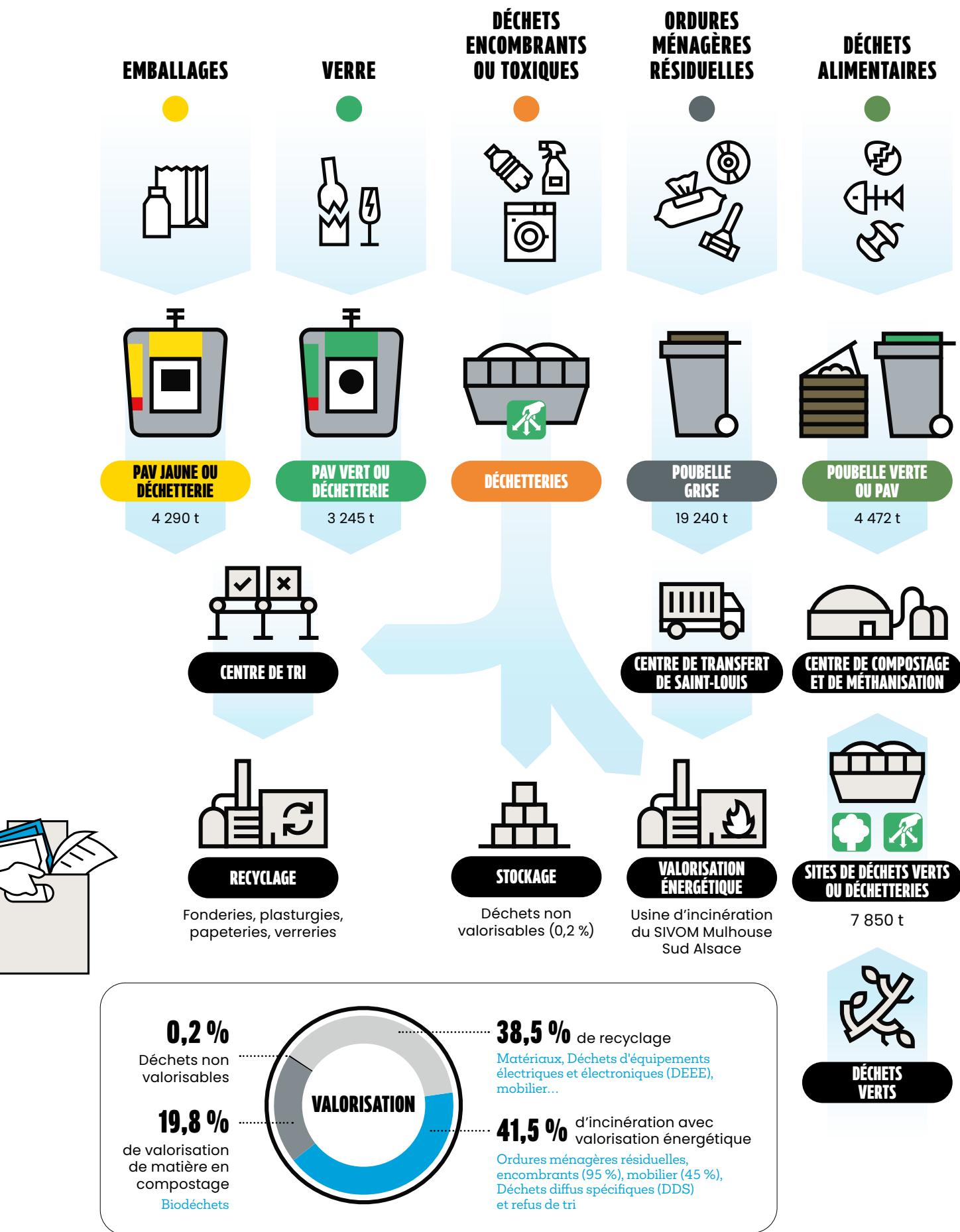
- **Qui ?** Propriétaires ou locataires domiciliés dans l'une des 40 communes.
- **Combien ?** 52 passages gratuits/an ; passages supplémentaires facturés.

• **Comment ?** création en ligne via agglo-saint-louis.ecocito.com ou version physique via formulaire en mairie ou en déchetterie.

Objectif : améliorer le fonctionnement des sites et garantir l'accès aux seuls usagers du territoire.

Délai moyen d'obtention du badge : carte : 30 jours / e-badge : 15 jours





Délibérément UTILE



Développer une filière locale et vertueuse “Épis d'hier pour demain”

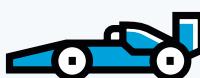
Engagée auprès du monde agricole, Saint-Louis Agglomération accompagne la filière de pain 100 % local "Épis d'hier pour demain", née de son service Développement rural.

Après le succès du pain "Rustique des Lys" en 2024, le projet réunit aujourd'hui cinq agriculteurs aux pratiques respectueuses de l'environnement : variétés anciennes, sans produits phytosanitaires et désherbage mécanique.

Une demande de subvention LEADER de 40 000 € sur un budget de 55 000 € permettra de financer une campagne de communication pour promouvoir cette démarche exemplaire et fédérer de nouveaux partenaires.

 Conseil de Communauté du 1^{er} octobre 2025 – **unanimité**

Soutien au concours F1 in Schools



Lauréate du 1^{er} prix national du concours F1 in Schools, l'équipe Dynamis Racing du lycée Jean-Mermoz à Saint-Louis représentera la France à la finale mondiale de Singapour.

Ce challenge international valorise les sciences, technologies, ingénierie et mathématiques à travers un projet éducatif ambitieux.

Saint-Louis Agglomération accorde une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour soutenir ces jeunes talents et valoriser le territoire à l'échelle mondiale.

 Conseil de Communauté du 26 juin 2025 – **unanimité**

Les réunions institutionnelles comme le Conseil communautaire peuvent paraître formelles, mais elles influencent notre quotidien. Ici, nous vous partageons les décisions qui font bouger le territoire : projets, services, cadre de vie... Des infos utiles, concrètes et proches de vous !

Un CINE pour renforcer l'éducation à l'environnement

Saint-Louis Agglomération lance un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE), pour un coût global de 4 M€ TTC.

Élaboré avec la Petite Camargue Alsacienne et la Ville de Saint-Louis, le projet prévoit 639 m² de locaux polyvalents et 249 m² d'aménagements extérieurs sur un terrain de 36 ares.

Le concours restreint de maîtrise d'œuvre, lancé à l'automne 2025, retiendra dans une première phase trois équipes d'architectes avant de désigner un lauréat final. L'enveloppe de travaux est estimée à 2,76 M€ TTC pour un bâtiment durable. Accessible en mobilité douce, le futur CINE visera à disposer d'un lieu adapté à l'accueil et à la sensibilisation d'un large public, dont notamment les scolaires, à la nature et au développement durable.

 Conseil de Communauté du 1^{er} octobre 2025 – **unanimité**



DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PROJETS COMMUNAUX

Grâce aux fonds de concours, Saint-Louis Agglomération soutient directement les communes dans leurs investissements, au service du quotidien des habitants.

Depuis 2021, Saint-Louis Agglomération accompagne les communes dans leurs projets via des fonds de concours inscrits dans le pacte financier et fiscal de solidarité de l'agglo.

Objectif : donner plus de moyens aux municipalités pour agir concrètement, tout en veillant à la cohérence avec le projet d'Agglomération Vision d'Avenir 2030.

Un appui concret aux priorités locales

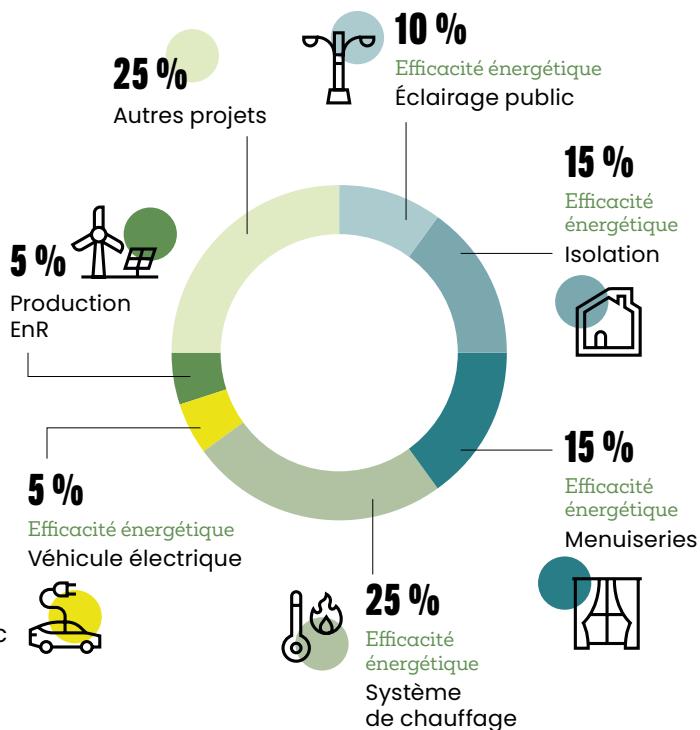
Parmi les projets déjà financés, 73 % sont liés à la transition écologique. Rien qu'au premier semestre 2025, 16 opérations ont bénéficié de 320 000 € d'aides. Les interventions concernent des domaines essentiels pour les communes et leurs habitants :

- rénovation de l'éclairage public, comme à Sierentz où 103 luminaires sont remplacés avec 25 % de fonds de concours de l'Agglomération ;
- amélioration de l'efficacité énergétique, à l'image de l'isolation des façades de la mairie de Zaessingue (25 500 € de fonds de concours) ;
- modernisation des systèmes de chauffage, comme à Magstatt-le-Bas avec le remplacement de la chaudière de l'église par un équipement plus performant ;
- soutien à la mobilité durable avec l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique à Neuwiller (50 % de fonds de concours) ;
- développement des énergies renouvelables, comme à Hagenthal-le-Haut avec l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur la toiture du périscolaire.

L'Agglomération et les communes avancent ensemble : les fonds de concours ne sont pas un simple outil financier mais un levier réel pour accélérer la transition et renforcer les services de proximité dans chaque commune.

LE CHIFFRE

170 projets financés
dont 16 au 1^{er} semestre 2025



Votre conseiller pour la rénovation énergétique

Vous envisagez des travaux pour rendre votre logement plus confortable et économique ? Saint-Louis Agglomération, avec Alter Alsace Energies, propose des permanences gratuites animées par un conseiller France Rénov'. Il répond à vos questions techniques et vous guide sur les aides disponibles.

Prochaines dates, en mairies :
jeudi 4 décembre à Landser et mardi 9 décembre à Hégenheim. Sur rendez-vous.

03 89 50 06 20

eie68@alteralsace.org

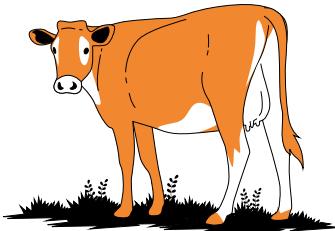
Infos et rdv sur SLA Habitat





ENVIRONNEMENT

Un Plan Herbe® pour le Sud Alsace



À travers une convention signée le 9 juillet 2025, quatre EPCI du Sud Alsace, dont Saint-Louis Agglomération, s'engagent avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour préserver les prairies, l'eau et l'élevage dans le Sud Alsace.

Fruit d'une large concertation, le Plan Herbe® Sud Alsace (2025-2030) fixe une trajectoire collective pour redonner un avenir à l'élevage et protéger la ressource en eau. Un engagement commun, pris par la signature d'une convention entre l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération, la Communauté de Communes Sundgau et la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.

Un plan d'actions en 4 axes

Le dispositif se décline autour de quatre priorités : doter les exploitations de moyens techniques,

préserver les surfaces en herbe dans les zones à enjeux (aires de captage, sites Natura 2000), garantir la viabilité économique des élevages et valoriser les bonnes pratiques auprès du grand public. Chaque année, un comité de pilotage ajustera les priorités en lien avec un comité des partenaires, composé des acteurs compétents sur ces thématiques (Chambre d'Agriculture d'Alsace, Direction départementale des territoires (DDT), Région Grand Est, Bio en Grand Est...). Saint-Louis Agglomération porte notamment une étude de faisabilité pour une filière de séchage de luzerne, projet co-construit avec les agriculteurs et soutenu par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau.

Contexte et urgence

Le plan Herbe® Sud Alsace propose une réponse collective visant à enrayer la diminution des prairies, soutenir les éleveurs, préserver la ressource en eau et restaurer les équilibres agroécologiques du territoire.

PATRIMOINE

Préservez votre maison alsacienne, valorisez notre patrimoine régional

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) propose un fonds pour aider à restaurer les maisons alsaciennes anciennes et préserver le patrimoine régional.

Le fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel soutient la restauration du patrimoine bâti, construit avant 1948. Il combine aide financière et accompagnement technique gratuit pour des projets de réhabilitation respectueux des méthodes et matériaux traditionnels.

Conditions et accompagnement

Peuvent bénéficier de l'aide :

- les particuliers, propriétaires occupants ou bailleurs,
- les associations, collectivités, bailleurs sociaux et certaines structures de projet collectif.

Biens concernés : antérieurs à

1948

20 %
des dépenses éligibles à l'aide CeA, plafonnée à 30 000 €

+ 10 %
Complément par Saint-Louis Agglomération

Les travaux finançables concernent le gros œuvre, les pans de bois, charpentes, couvertures, menuiseries traditionnelles, enduits et restitutions décoratives. Ils doivent être réalisés par des entreprises (les travaux autoconstruits ne sont pas éligibles). Le dossier doit être déposé à la CeA avant le démarrage du chantier.

Modalités financières

L'aide financière de la CeA représente 20 % des dépenses éligibles, dans la limite de 30 000 €. Saint-Louis Agglomération apporte un complément, égal à 10 % du montant accordé par la CeA. Certaines communes participent également au fonds.



↗ + d'infos sur alsace.eu

MOBILITÉ

En selle ! On s'occupe du reste

La vélostation de la gare de Saint-Louis, gérée par Médiacycles, permet de louer un VAE sur une longue durée ou de sécuriser son vélo personnel. Venez la découvrir !

Installée fin 2024 à la gare de Saint-Louis, la vélostation permet aux habitants des 40 communes de l'Agglomération de louer des vélos à assistance électrique (VAE) pour une durée de 1 à 12 mois, avec entretien pris en charge par SLA et son opérateur Médiacycles, entreprise d'insertion : une offre pensée pour faciliter les trajets du quotidien et encourager la mobilité douce y compris transfrontalière.

Un service complet et sécurisé

Outre la location, la vélostation propose un service de gardiennage sécurisé, ouvert du lundi au vendredi (6 h-10 h et 16 h-20 h) pour déposer son vélo personnel en toute tranquillité et faciliter les trajets depuis la gare. Les tarifs sont accessibles : dès 4 € la semaine, 8 € le mois, 60 € l'année. Un dispositif pour encourager l'usage quotidien du vélo avec des solutions simples et abordables.

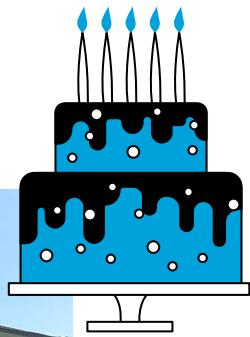
↗ Ce service est éligible à la prise en charge « frais de transport » par votre employeur.

60
VAE
+
2
vélos cargo



Ça s'est passé ici !





10 ans de la
maison de santé
de Folgensbourg



LA CRÈCHE, UNE ÉTAPE POUR GRANDIR

Habitante d'Hagenthal-le-Bas et maman de deux garçons de 3 et 1 an, médecin généraliste à Hésingue, Eva Schneider partage son expérience pour la garde de ses petits.



“ Nous avons apprécié la richesse du collectif, en crèche.”

Eva Schneider

Médecin généraliste

M. E. : Qu'est-ce qui vous a fait choisir votre solution de garde ?

E. S. : Dans l'attente d'une place en crèche après avoir fait mon dossier, le Relais Petite Enfance (RPE) a été ma porte d'entrée : c'est grâce à lui que j'ai trouvé ma première assistante maternelle. Je n'avais pas envie d'appeler à l'aveugle, j'avais besoin de recommandations de confiance. Le relais peut aussi accompagner sur le volet administratif, en tant qu'employeurs. C'est un vrai soutien et c'est rassurant pour les parents.

M. E. : Pourquoi avoir choisi ensuite de mixer les solutions ?

E. S. : Après un premier temps avec une nounou, qui nous a semblé bien convenir à des tout-petits, nous avons combiné les deux solutions : assistante maternelle pour la souplesse des horaires et le côté plus « intime », la crèche intercommunale Tom Pouc à Hagenthal-le-Bas pour la vie en collectivité avec d'autres enfants. La crèche, c'est l'occasion de découvrir plus de personnes, d'autres façons de faire, de participer à des activités variées. Les fêtes, les ateliers cuisine ou bricolage... nos enfants ont beaucoup apprécié. Même mon mari, qui craignait un peu le "bouillon de culture", a vite vu les bénéfices : motivation des équipes, contact et intégration des parents, préparation en douceur à l'école maternelle.

M. E. : Quel bilan en tirez-vous, et quel regard portez-vous en tant que médecin ?

E. S. : Aujourd'hui, les enfants ne sont plus à la crèche, mais nous en gardons un très bon souvenir. Pour nous, ce mélange a été très positif : souplesse et sécurité avec l'assistante maternelle, sociabilité et diversité d'activités avec Tom Pouc. Et puis la crèche offre une garantie d'accueil : si quelqu'un est absent, l'équipe prend le relais. En tant que maman, je voulais que mes enfants soient entre de bonnes mains, et c'est le cas. En tant que médecin, je dirais qu'il ne faut pas craindre les microbes : ils construisent leur immunité tôt ou tard. La crèche les expose, certes, mais de manière encadrée. Je crois que cette étape a vraiment aidé nos enfants à être à l'aise avec les autres et à entrer à l'école sans appréhension.